



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 12 FÉVRIER 2026**

**OBJET : CULTURE**

11/Galerie Fernand Léger

Artiste Robert Milin - Œuvre ' L'Atelier de l'office ' - Don

**IVRY**  
S/ SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane  
94205 Ivry-sur-Seine Département du Val-de-Marne  
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

**ETAT DE PRESENCE POINT 11**

Nombre de membres composant le Conseil.....	47
Nombre de Conseillers en exercice.....	47
Présents.....	34
Absents représentés.....	6
Absents excusés.....	4
Absents non excusés.....	3

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE DOUZE FÉVRIER à DIX-HUIT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ETAT DE PRESENCE POINT 11**

**PRESENTS**

M. BOUYSSOU, Maire

M. RHOUMA, Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. OURABAH-BERTOUT, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, adjoints au Maire

Mme LE FRANC, Mme DORRA, Mme LALANDE, Mme BOUFALA, Mme BOULKROUN, Mme MEDEVILLE, M. Levrien, M. AUDEBRAND, M. BADI, M. HARDOUIN, M. KHALED, M. MASTOURI, M. MRAIDI, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. MALHEIRO, M. THOMAS, Mme MANGIN, M. Riedacker, conseillers municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES**

Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,  
Mme GILIS, Conseillère municipale, représentée par M. THOMAS,  
Mme RAER, Conseillère municipale, représentée par M. PECQUEUX,  
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,  
Mme HALLAF-ISAMBERT, Conseillère municipale, représentée par Mme LERUCH,  
Mme BLONDET, Conseillère municipale, représentée par Mme OUDART.

**ABSENTS EXCUSES**

Mme DIARRA, Conseillère municipale,  
M. BAMBA, Conseiller municipal,  
M. DANSOKO, Conseiller municipal,  
Mme MACALOU, Conseillère municipale.

**ABSENTS NON EXCUSES**

M. AUBRY, Conseiller municipal,  
Mme OUABBAS, Conseillère municipale,  
Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



## CULTURE

11/Galerie Fernand Léger

Artiste Robert Milin - Œuvre ' L'Atelier de l'office ' - Don

### LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2242-1,

considérant que la collection d'art contemporain de la Ville d'Ivry se constitue et s'enrichit régulièrement de donations d'artistes exposant à la galerie Fernand Léger ainsi que de donations d'artistes et ayants droits,

considérant que Robert Milin est un artiste de renommée internationale, ayant exposé à la galerie Fernand Léger en 2019 et étant actuellement en résidence artistique pour trois ans dans le cadre de la ZAC Gagarine-Truillot depuis 2024,

considérant que l'artiste souhaite donner à la Ville l'œuvre « L'atelier de l'office », accrochée actuellement à l'atelier de la Coop'Ivry Habitat depuis 1993, comprenant 10 pièces décrites dans la lettre de donation jointe en annexe,

considérant que l'artiste souhaite que l'œuvre rejoigne la réserve municipale en cas de déménagement et/ou de transformation du lieu actuel de l'atelier de la Coop'Ivry Habitat, hypothèse envisagée dans le projet d'aménagement du cœur de ville,

considérant que la valeur de l'œuvre est estimée à 12 000 €,

vu la lettre de donation de l'artiste ci-annexée,

### **DELIBERE**

Adopté à l'unanimité

**ARTICLE 1** : APPROUVE la donation de l'œuvre « L'Atelier de l'office » par l'artiste Robert Milin.

**ARTICLE 2** : AUTORISE l'inscription de cette œuvre d'une valeur de 12 000 € dans le fichier de la collection municipale.

**ARTICLE 3** : PRECISE que cette œuvre rejoindra la réserve de la Ville en cas de déménagement et ou de transformation du lieu actuel de l'atelier de la Coop'Ivry Habitat.

**ARTICLE 4** : AUTORISE le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette donation.

Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20260212-DEL20260212\_11-DE  
Date de télétransmission : 23/02/2026  
Date de réception préfecture : 23/02/2026

TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE  
RECU EN PREFECTURE  
LE  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE  
LE 23/02/2026